



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2026-841

GESTION DES LISTES ÉLECTORALES -

Accès au répertoire unique -

Arrêté portant habilitation -

Margaux DIGUET -

Direction Citoyenneté et Population

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Électoral et notamment les articles L11, L16, L18 et L28 ;

Vu le décret n°2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du Répertoire Électoral Unique notamment les articles 2 et 4 ;

Considérant le recrutement de Madame Margaux DIGUET comme renfort, à partir du 1^{er} octobre 2026, au sein de l'équipe Citoyenneté et Affaires publiques de la Direction Citoyenneté et Population, en vue de la préparation des scrutins et des demandes d'inscriptions sur les listes électorales ;

Considérant que dans le cadre de la mise en place du Répertoire Électoral Unique, et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire que certains agents de la commune aient accès à certaines données à caractère personnel et informations enregistrées dans le système de gestion de ce répertoire ;

ARRÊTE

Art. 1 – Sous la surveillance et la responsabilité du Maire, Madame Margaux DIGUET, agent au service des Citoyenneté et Affaires publiques à la Direction Citoyenneté et Population, à partir du 1^{er} octobre 2026, est habilitée à avoir accès, dans la limite de son besoin d'en connaître, aux données à caractère personnel et aux informations enregistrées dans le système de gestion du Répertoire Électoral Unique de la commune (REU).

Art. 2 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée à l'intéressée.

Fait en Mairie à Niort, le 14/09/2026

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGÉ